



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton des Coteaux de Dordogne
Téléphone : 05.57.84.52.10

MAIRIE de GRÉZILLAC
33420
EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Ouverture du lundi au jeudi De 13h30 à 17h30, L'an deux mille vingt-trois le 05 octobre 2023 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.
Le vendredi de 9h00 à 12h30 Et de 13h30 à 17h00

Date de convocation : 25 septembre 2023.

Nombre de Membres Présents : Claude NOMPEIX, Jean-Christophe BONHOURE, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude DUMONT, Alain GREIL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, René PREVOT, Catherine THOMAS, Isabelle TICHON
En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 1
Votants : 12

Absents excusés : Yohan GARCIA, Christophe HOTIER, Didier NEBREDA

Représenté : Serge MIO représenté par Claude NOMPEIX

Secrétaire : Marie-Hélène BOUSQUET

OBJET : Subvention voyage scolaire collège de Sauveterre de Guyenne
Délibération n°2023_36
N° d'ordre : 2023-05-10-04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le collège de Sauveterre de Guyenne sollicite une participation au projet de séjour scolaire pour deux élèves habitants la commune mais qui sont scolarisés dans ce collège. Le coût de la participation maximum demandé aux familles par enfant est le suivant :

- Vallée d'Ossau : 225,00 €

Afin de faciliter la participation des enfants de Grézillac, Le Maire propose de financer à hauteur de 25 % le coût de ce voyage et d'effectuer le versement de la subvention directement au collège Robert BARRIERE de Sauveterre de Guyenne :

Voyages scolaires 2023	Nombre d'enfants de Grézillac concernés	Montant	
		Subvention par enfant	Total subvention
Vallée d'Ossau du 23 au 26 janvier 2024	SAMSON Louane	56,25 €	112,50 €
	SAMSON Emma	56,25 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

✚ Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

✚ **ATTRIBUE**, à titre exceptionnel, les subventions ci-dessus détaillées pour le voyage scolaire en Vallée d'Ossau du collège Robert BARRIERE de Sauveterre de Guyenne, la dépense sera inscrite au compte 657-361.

jour, mois et an que dessus.
e, compte tenu de la transmission en Préfecture le :
on sur le site internet de la commune le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 05 octobre 2023

La secrétaire de séance
Marie-Hélène BOUSQUET

Le Maire
Claude NOMPEIX

RF
Libourne

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/10/2023
033-213301948-2023_36-DE

RF

Libourne

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 11/10/2023

033-213301948-2023_36-DE